Programme Communal de Développement Rural

A N H E E

MB/XP, Philippeville, le 6 octobre 2022

ANHEE

Opération de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion de la CLDR d'Anhée

Salle *Union Warnantaise*, le 29 septembre 2022

Présents :
Les membres de la CLDR présents figurent sur la liste ***en annexe 1.***

Liste des principaux acronymes :

AWaP = Agence Wallonne du Patrimoine
CLDR = Commission Locale de Développement Rural
DR = Développement Rural
EV = Espaces Verts (Administration régionale)
FRW = Fondation Rurale de Wallonie
INASEP = Intercommunale Namuroise de Services Publics
ONE = Office de la Naissance et de l'Enfance
PCDN = Plan Communal de Développement de la Nature
PCDR = Programme Communal de Développement Rural
PPPW = Petit Patrimoine Populaire Wallon
SPAF = Service Provincial d'Aide Familiale ASBL
SPGE = Société Publique de Gestion de l'Eau

1) Accueil et introduction

M. PIETTE, Bourgmestre, accueille les participants et ouvre la séance.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. *Introduction : accueil par M. le Bourgmestre et approbation du C/R de la réunion du 07.02.2022*
2. *Etat d'avancement des projets financés en DR*
3. *Avancées d'autres projets du PCDR (crèche, place de Haut-le-Wastia, Parc Naturel de la Molignée)*
4. *Le point sur le GT BiodiverCité et le GT Petit Patrimoine*
5. *Divers*

Le C/R de la réunion du 07.02.2022 est approuvé sans remarques.

2) Etat d'avancement des projets financés en DR

a) Place d'Annevoie

Premier projet évoqué, l'aménagement de la place d'Annevoie est le dernier projet conventionné du 1er PCDR. Le 25.02.2022, la commune a envoyé le dossier de demande d'avenant (approuvé par le Conseil communal le 21.02.2022) à l'Administration régionale pour lui apporter les suites classiques, à savoir la signature de la Ministre afin de pouvoir passer au stade de l'adjudication (attribution du marché de travaux). Après plusieurs sollicitations, la commune a reçu les informations suivantes par voie de mail en provenance de l'Administration : « Ce dossier suit son cours. Il est en phase d'analyse au Cabinet [ministériel] et à l'Inspection des Finances ». Il est espéré que la Commune pourra annoncer de bonnes nouvelles à la CLDR lors de sa prochaine réunion.

M. le Bourgmestre fait remarquer que les nouveaux habitants ne sont pas toujours totalement en phase avec le projet à venir ; la longueur des procédures administratives a engendré l'arrivée de nouveaux riverains qui n'étaient pas présents à la mise en route du projet et qui de ce fait, n'en cernent pas tous les tenants et aboutissants. Il n'est pas envisageable pour des raisons évidentes d'allongement des délais (déjà suffisamment importants) de revoir le projet.

Suite au questionnement d'un membre de la CLDR, M. le Bourgmestre explique que les travaux en sous-sol (en partenariat avec la SPGE et l'INASEP) seront menés de front avec ceux en surface et que l'entreprise sera la même pour ces 2 « niveaux » d'intervention.

b) Centre multi-services intergénérationnel

Il est expliqué aux membres de la CLDR que la Commune a dû attendre plus de 10 mois (du 19.08.2021 au 24.07.2022) pour apprendre qu'une pièce, nouvelle, manquait au dossier afin d'obtenir l'approbation de l'avant-projet. Avant-projet qui avait été présenté au Comité d'Accompagnement en juin 2021 et suite auquel la Commune avait envoyé des pièces complémentaires en août 2021. C'est ainsi que malgré diverses manifestations (antérieures au 14.07.2022) de la Commune, le dossier complet a été envoyé à l'Administration wallonne le 24.08.2022 ; normalement, l'approbation de l'avant-projet aurait dû parvenir dans les 7 jours suivants. La Commune en est toujours dans l'attente.

M. le Bourgmestre fait état du rétroacte (acquisition et réhabilitation du site) et des évolutions du dossier en ce qui concerne le partenariat existant pour ce projet avec le SPAF. Le SPAF qui ne peut assumer financièrement la construction de la crèche (avec les 2 logements aux étages), du gîte PMR et du restaurant initialement imaginés, mais qui revoit le nombre de maisonnettes à la hausse (on passe de 8 à 10).

Le projet de crèche n'est pour autant pas abandonné. Le Plan Cigogne devrait permettre de trouver une autre voie de concrétisation de ce service. Voir plus bas dans le présent compte-rendu (point 3).

c) Parc en bord de Meuse

En mars dernier, le Collège a délibéré afin d'attribuer le marché de travaux pour la seconde phase du Parc en bord de Meuse, suite à l'ouverture des offres effectuées en janvier 2022. Tant pour le volet DR que pour celui des EV (2 des 5 pouvoirs subsidiants), des approbations étaient attendues depuis lors pour l'attribution de ce marché. Suite à l'avis favorable de l'Inspection des Finances en date du 06.09.2022, c'est chose faite depuis le 20.09.2022 pour le volet DR. Ce n'est cependant toujours pas le cas pour le volet EV, bien que l'avis de l'Inspection des Finances favorable existe depuis le 27.07.2022. A priori, le Cabinet attendrait le dossier de l'Administration concernée.

Suite à la question d'un membre demandant l'identité de l'entreprise désignée, M. le Bourgmestre informe la CLDR que les travaux seront réalisés par la société Eecocur de Fernelmont (qui sous-traitera la construction des bâtiments à l'entreprise De Graeve).

Point positif concernant le Parc, le 20.07.2022, l'inauguration de la 1ère phase a pu avoir lieu. Plusieurs membres de la CLDR présents ont pu découvrir le Centre nautique dont ont pris possession le Royal Cercle Nautique Dinantais et les Scouts marins. Tous les utilisateurs se montrent pleinement satisfaits de l'infrastructure mise à leur disposition.






A un membre s'interrogeant sur l'accès de tout un chacun à la cafétaria, il est répondu que toute personne peut se présenter à la buvette du club aux heures d'ouverture et y sera reçue en toute sympathie par les responsables présents.

d) Halle couverte

Pour ce dernier projet pour lequel des subsides ont été obtenus, la CLDR est informée du prochain lancement du concours d'architecte dans la foulée de la séance du Conseil communal de novembre. Ledit concours est une procédure peu classique pour une Commune ; les services administratifs n'ont pas pour habitude de mettre en place ce genre de procédure.

Ces informations données, il est rappelé les points d'attention relevés par les membres de la CLDR depuis l'initiation de ce projet (confort d'utilisation, polyvalence, (in)sonorisation/acoustique du lieu, lien avec la place…) tout comme les contraintes budgétaires : le subside maximum sera de 510.000 € pour un montant plafond de 850.000 €. Tout € supplémentaire est à la charge totale de la Commune. Actuellement, le million d'€ est une somme acceptable pour les finances communales.

Quelques riches discussions prennent alors place quant à la surface imaginée (300 – 400 m²) et aux futures utilisations de l'infrastructure : principalement et prioritairement économiques (marchés du terroir et hebdomadaire, salons, foires…) mais aussi associatives ou culturelles pour une utilisation maximale. Un concessionnaire sera peut-être désigné pour la gestion du site, mais il faut bien considérer les avantages et inconvénients d'une telle formule et définir les balises alors à prévoir.

Les membres de la CLDR seront tenus informés de l'évolution de la procédure, mais surtout, ils auront à se prononcer sur l'avant-projet qui leur sera présenté dans les mois à venir. Aussi l'auteur de projet désigné sera informé des attentes de la CLDR et de la Commune (points d'attention et budget).

3) Avancées d'autres projets du PCDR

a) Crèche au sein du centre intergénérationnel

Dans le cadre d'un appel à projet conjoint de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région Wallonne, la Commune a décidé de proposer la construction d'une crèche au niveau de l'ancienne école de la Communauté française afin de palier le désistement du SPAF (cf. explications ci-avant). Une réunion avec l'Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants (IMAJE – Initiative provinciale) s'est tenue le 29.07.2022 pour préparer au mieux l'appel à projet ; cette réunion a permis de connaître les attentes de l'ONE et du SPAW Infrastructures. C'est à partir des informations obtenues lors de cette réunion que l'architecte missionné par la Commune a pu dresser de premiers plans pour le dossier à rentrer auprès des autorités qui ont lancé cet appel à projet. IMAJE finalisait le dossier pour le rentrer ce 29.09.2022.

Initialement, la Commune envisageait de déplacer la crèche du Petit Bois vers le site de l'ancienne école de la Communauté française, mais finalement, au vu de l'offre existante, du profil de la Commune en la matière (critère d'accessibilité à une telle offre) et de la maturité du projet, le projet déposé propose l'ouverture de 14 nouvelles places (ETP - équivalent temps-plein) suite aux recommandations de l'ONE.

Désormais, la Commune doit espérer une réception favorable de son dossier, sachant que 64 places-ETP seront créées pour l'arrondissement de Dinant. Un retour à ce propos est attendu pour la fin de l'année 2022.

b) Parc Naturel de la Molignée

Le 28.07.2022, une conférence de presse a été organisée à l'initiative des 4 Communes concernées par la probable création d'un Parc Naturel. Les tenants et aboutissants ont été présentés par Nicolas DE BEURME de l'ADL d'Anhée et de nombreux articles de presse ont été publiés dans la foulée (MaTélé, L'Avenir, RTBF, DH…). Toutes les informations sur ce dossier sont à retrouver sur le site de l'ADL via le lien suivant : https://www.adlanhee.be/projets/parc-naturel-de-la-molignee

Comme expliqué le 28.07 dernier, il est ajouté qu'une première étude à vocation touristique sera menée sur la Vallée de la Molignée dans les mois à venir. Avec pour but de positionner stratégiquement la Vallée. Cette première étude pourra servir de levier dans le cadre de la démarche de création du Parc Naturel.

Également à l'étude, l'intérêt de créer un Parc Naturel qui sera analysé par le BEP. L'objectif est de savoir s'il est pertinent d'entamer la procédure administrative au regard des avantages et inconvénients que pourront représenter cette nouvelle structure.

Les discussions engendrées en séance par la possible création d'un Parc Naturel ont trait aux activités que pourrait mettre en place ledit Parc, mais aussi les avantages que cela pourrait représenter pour le refus d'implantations d'éoliennes au sein du périmètre concerné.

c) Place de Haut-le-Wastia

Projet du lot 3 du PCDR, l'aménagement de la place de Haut-le-Wastia pourrait se concrétiser via l'appel à projet du Ministre COLLIGNON « Cœur de Village ». Il s'agit de la seule place de village non encore aménagée. Le dossier actuel n'a pour but que de pouvoir solliciter les subsides débloqués dans le cadre de cet appel à projet ; il s'agira, en cas de résultat positif, de mener des études plus précises. Actuellement, le projet est estimé à 900.000 €. Le subside maximal est de 500.000 €. L'appel à projet mettait en avant le fait de disposer d'un PCDR dans lequel est repris le projet soumis ; c'est un plus pour la bonne considération du dossier.

Le dossier a été déposé à l'Administration wallonne avant le délai du 15.09.2022. La Commune est dans l'attente des résultats…

4) Le point sur le GT BiodiverCité et le GT Petit Patrimoine

a) GT BiodiverCité

Le 07.03.2022, une douzaine de personnes ont répondu à l'invitation de la Commune pour une réunion de travail permettant de définir des actions potentiellement à soumettre dans le cadre de l'appel à projets BiodiverCité 2022. Il s'agissait de membres du PCDN, de la CLDR, d'élus et de citoyens lambda.

Après contextualisation de la démarche, les participants ont été répartis en sous-groupes afin de définir des actions thématiques avec localisations possibles, partenariats à mettre en place, et estimations des coûts. Aussi, il leur était demandé de prioriser les propositions formulées.

Riche de ces informations, l'éco-conseillère a pu préparer un dossier à destination du Collège qui l'a chargée de soumettre pour début juin 5 actions :

- Plantations en espaces publics
- Aménagement du site du Grand Pachis à Bioul
- Verdurisation de cimetières
- Aménagement du Petit Bois à Anhée
- Journée de l'arbre 2023

Début août, un avis favorable a été signifié à la Commune par l'Administration wallonne : la demande y est qualifiée de complète et recevable. C'est ainsi qu'une notification officielle est désormais attendue pour mener à bien ces 5 actions. Actions qui profiteront d'un subside estimé à 11.988 € alors que maximum 12.000 € pouvaient être sollicités.

Un membre excusé à la réunion a envoyé un mail pour que le sujet « renouée du Japon » soit toujours bien considéré, vu l'étendue du problème. Cette remarque est formulée en réunion et retient l'attention du Bourgmestre et de l'éco-conseillère.

b) GT Petit Patrimoine

Après un rappel de la démarche initiée en partenariat avec la Province, les résultats de l'inventaire du PPPW tels que présentés par les personnes en charge de la démarche au Conseil communal le 17.08.2022 sont exposés. C'est ainsi que le site https://anhee-patrimoine.be est parcouru en séance

avec divers exemples d'éléments du PPPW passés en revue. Il est signalé que le site peut être continuellement corrigé, amendé, enrichi (photos de meilleure qualité notamment) et complété de nouveaux éléments. C'est le Service *Urbanisme* de la Commune et plus précisément Mme VIATOUR qu'il faut alors contacter.

Il est indiqué qu'un courrier d'information et de sensibilisation a été envoyé à tout propriétaire dont le terrain et/ou le bâtiment abrite(nt) un élément du PPPW. L'aide possible à la restauration (maximum 7.500 €) à solliciter auprès de l'AWaP est aussi mentionné dans ce courrier. De nombreux retours à ce courrier ont été observés ; les personnes sont loin d'être indifférentes à ce PPPW.

Est également signalée la balade guidée organisée le 20.08.2022 à Maredret. Sur un circuit de 5 Km, une petite vingtaine d'éléments du PPPW ont été observés avec test des QR-Codes placés sur le terrain. Plus de 40 personnes ont été réparties en 2 sous-groupes pour l'événement.

Le GT se réunira prochainement pour envisager la poursuite de l'inventaire des arbres remarquables en cours. De nouvelles balades seront aussi discutées ; les villages de Sosoye ou Denée pourraient voir la mise sur pied de nouveaux événements.

5) Divers

Le premier point « divers » concerne la réunion d'information qui s'est tenue le 13.09.2022 à Maredret et qui concernait le futur aménagement d'un bassin de rétention d'eau en amont du village (rue des Montis) et dont les travaux pourraient débuter au printemps 2023 (achat de 35 ares au préalable tout comme le dépôt du permis d'urbanisme). M. le Bourgmestre détaille les données techniques dudit bassin et des aménagements connexes. C'est aussi l'occasion de préciser le projet envisagé pour la rue de Falaën à Sosoye (ruisseau à ciel ouvert) et qu'une attention est portée aux plaines en surplomb de Hun.

Un participant profite de ce point « divers » pour interroger M. le Bourgmestre quant au point de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du mois d'août relatif à l'éclairage de la place d'Annevoie. Il lui est répondu que des tests (concluants) ont été menés pour l'éclairage à venir des monuments.

Les participants suggèrent de reprogrammer l'inauguration des panneaux placés à la suite des travaux du GT Photos. Le Bourgmestre leur répond favorablement et propose d'envisager cela au retour du bon temps, soit au printemps 2023.

Enfin, les agents de la FRW distribuent un court formulaire à remplir par les participants afin d'évaluer leur travail d'animation et de secrétariat. Cela s'inscrit dans la démarche d'évaluation globale de la FRW en lien avec les dispositions de la nouvelle Convention-Cadre entre la FRW et la Région wallonne.

M. le Bourgmestre conclut en remerciant les participants.

Pour le bureau régional ESEM
de la Fondation Rurale de Wallonie,
Myriam BACHY – Xavier PAULY
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Entre-Sambre-et-Meuse
Myriam BACHY et Xavier PAULY
Rue de France, 66
5600 Philippeville
Tél 071 66 01 90
m.bachy@frw.be ou x.pauly@frw.be

<u>Annexe 1</u> : Liste des participants

CLDR Anhée du 29 septembre 2022 - Présences		
Nom	**Prénom**	**Présence**
ASHMORE LORANT	Jacqueline	Excusée
BIETTLOT	Guillaume	Présent
BAETENS	Roland	Présent
CAMPANELLA	Bruno	
CARLY	Olivier	Excusé
CARPENTIER de CHANGY	Christophe	Présent
CHIARADIA	*Martin*	
COLLARD	Edith	Excusée
de MONTPELLIER	Jacques	Présent
DEKONINCK	*Aurélien*	
DUMONT	*Nathalie*	Présente
FAELES-VAN ROMPU	*Anne*	Excusée
GASPARD	Vincent	Présent
GAUX-LAFFINEUR	*Nathalie*	Excusée
GOFFIN	Alexandre	Excusé
HUBERT	René	Présent
JANDRAIN	Jean-Claude	Présent
LALOUX	Jean-Luc	Présent
LEEMANS	Johan	Présent
LORENT	Guy	Présent
MINET	Benoit	Présent
MISSON	Francis	Présent
MOUTON	Dany	Excusé
MOUVET-PINON	*Anne*	Excusée
NAETS	Jean-Christophe	

PETIT	*Paul-Marie*	Présent
PIETTE	*Luc*	Présent
PIRSON	Joseph	Présent
POLOME	Jean	Excusé
RENARD	Etienne	Présent
SOHY	Philippe	
STEVENS	Alain	Présent
TONNEAUX	*Steve*	
VANACKERE	Eric	Présent
VASSART	Jeanne-Marie	
VERHELST	Anne-Christine	Présente
WEBER	Isabelle	

Pour l'Administration Communale :

Françoise WINDESHAUSEN, éco-conseillère

Pour la FRW :

Myriam BACHY, agent de développement
Xavier PAULY, agent de développement.